

COMPTE-RENDU COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 30 JANVIER 2025

Office de Tourisme Rumilly - Albanais

Le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Rumilly - Albanais, dûment convoqué le 23/01/2025, s'est réuni le 30/01/2025 dans les locaux de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sis 3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly.

Membres du Comité de Direction présents (dont 8 votants) :

M. Michel ABRY, M. Sylvain BISTON, M. Denis BLANC, M. Philippe CAMUS, M. Jean-Philippe JOUBERT, Mme Léa JOURDAIN, Mme Catherine LANSARD, Mme Françoise PAILLE, M. Nicolas TRUFFET (Président).

Membres du Comité de Direction excusés ou absents :

Mme Chloé Algon, M. Serge BERNARD-GRANGER, Mme Marilyn BLANC, M. Jean-Michel BLOCMAN, Mme Christine BOICHET-PASSICOS, M. Éric CHASSAGNE, M. Yannick CLEVY, M. Jean-Pierre FAVRE, Mme Maude GALMICHE, M. Pascal GRILLET, Mme Estelle JUGE, Mme Chantal MARCHAND, Mme Myriam MOUMEN, M. Jean-François PERISSOUD, M. Alain PERRIER, M. François RAVOIRE, Mme Nathalie REVILLARD, M. David TOUZET.

Autres présents :

Mme Marlène JACQUET (directrice)

18h30 : Début de séance

Le Président de l'Office de Tourisme accueille les membres du Comité de Direction.

- 1. Approbation du compte-rendu de séance du 5/12/2024
- 2. Attribution de titres restaurant au personnel [projet délibération n°183-2025]

Dans une démarche d'amélioration de la politique sociale, il est proposé d'attribuer des titres restaurants au personnel de l'Office de Tourisme.

Le projet d'attribution de titres restaurant est soumis aux conditions suivantes :

- Bénéficiaires éligibles : CDI, CDD, temps partiels, stagiaires, alternants et intérimaires ;
- Adhésion facultative des salariés ;



- 1 titre par jour travaillé (présence au travail, en présentiel ou en télétravail, sur une journée complète);
- Valeur faciale du titre restaurant fixée à 5€;
- Financement 60% employeur et 40% salarié;
- Les absences pour congés ou maladie n'ouvrent pas droit aux titres. De même, en cas d'indemnisation par un autre moyen de la pause repas (organisme de formation, frais de mission...) le salarié ne sera pas éligible à un titre;
- Les titres restaurants ne sont pas remboursables

La contribution patronale au financement de l'acquisition des titres restaurant est exonérée de cotisations de Sécurité sociale dans la mesure où elle respecte les limites exigées (contribution patronale comprise entre 50 et 60 % de la valeur nominale du titre, contribution patronale n'excédant pas 7,18€ par jour et par salarié en 2024).

Il est proposé aux membres du Comité de Direction :

- d'approuver l'attribution de titres restaurants au personnel de l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais à partir du 1^{er} avril 2025.
- de **fixer** la valeur faciale du titre restaurant à 5€ et la participation de l'Office de Tourisme à 60% de la valeur du titre ;
- -d'inscrire au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération.

Il est également proposé que l'attribution de titres restaurant soit reconduite tacitement afin d'éviter au Comité de Direction de devoir délibérer sur cette question chaque année. Cela n'empêchera pas le Comité de Direction de débattre de cette action, et de pouvoir en modifier les conditions.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'attribution de titres restaurant au personnel de l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais à partir du 1^{er} avril 2025.

FIXE la valeur faciale du titre restaurant à 5€ et la participation employeur à 60% de la valeur du titre.

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération

3. Débat d'orientations budgétaires 2025 [projet de délibération n°184-2025]

La Directrice présente le rapport d'orientations budgétaires (cf. annexe).

Une fois le rapport présenté, le Président demande aux membres présents de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2025

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

À l'unanimité.

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2025.



4. Tableau des effectifs et rémunérations [projet de délibération n°185-2025]

Selon l'article R.133-10 du Code du Tourisme, le Comité de Direction délibère sur « la fixation des effectifs minimums du personnel et le tarif de leurs rémunérations ».

La Directrice présente le tableau des effectifs minimums et rémunérations pour 2025 :

Emploi	Echelon	Indice	Contrat	Horaire hebdo
Directrice	3.2	2829	CDD 3 ans	35 h
Chargée de communication	2.1	1650	CDI	35 h
Conseillère en séjour, régisseur principal	1.2	1520	CDI	35 h
Chargée de communication	2.1	1650	CDD de remplacement 2 mois 1/2	35 h
Conseiller en séjour	1.1	1470	CDD saisonnier 2 mois 1/2	35 h

Vu le tableau ci-dessus présenté par la Directrice ;

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs et le montant de leurs rémunérations.

5. Questions diverses

Ressources humaines

Evelyne Malhière (chargée de communication) étant en congés du 24/01 au 24/03/2025 (congés payés + 1 mois sans solde), le Président et la Directrice de l'Office de Tourisme ont souhaité recourir à un CDD de remplacement de 2,5 mois pour assurer les missions de la structure. Après étude de près de 100 candidatures par la Direction, Alexia Bordelongue a été recrutée pour la période du 20/01 au 28/03/2025. Alexia s'est très vite intégrée à l'équipe et fait preuve de motivation pour promouvoir la destination.

Avant-première « Le retour du géant » le 7/02 au cinéma Les Lumières de la Ville :

Après avoir convié les membres du Codir, les élus et partenaires de l'Office de Tourisme, une communication grand public a été déployée notamment dans la presse et via les réseaux



sociaux. L'événement suscite l'intérêt du public, les réservations se font de plus en plus nombreuses.

Information post-Codir : la grande salle du cinéma pouvant accueillir 268 personnes, notre soirée affiche complet depuis le 3 février. Une liste d'attente a été créée en cas de désistement.

Renc'Arts 2025:

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges à lancé un appel à projets concernant des rencontres artistiques et scientifiques de découverte des patrimoines du Parc. Le projet imaginé par l'Office de Tourisme « Land Art et ornithologie au Etangs de Crosagny » a été retenu. Cette animation sera proposée au grand public le 14/09/2025.

Membres du CODIR:

Deux candidats ont présenté leur candidature pour intégrer le Comité de Direction :

- Martine Bourdy, en tant que membre suppléant du collège des socio-professionnels, secteur « Commerces et services ». (Poste vacant depuis la démission d'Eve Marot le 11/09/2024).
- Jean-Marc Pilloux, en tant que membre titulaire du collège des socio-professionnels, secteur « Activités sportives et de loisirs ». (En remplacement de Christophe Leray qui quitte la Maison du Vélo).

Les deux candidatures ont été validées par l'Exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie le 27/01. Nous aurons le plaisir d'accueillir ces nouveaux membres dès la prochaine séance du Comité de Direction.

Comité de Direction à venir :

Le prochain Comité de Direction est programmé le jeudi 13 mars 2025 à 18h30.

.

Le Président remercie les membres présents et met fin à la séance à 20h.